



travailler en bibliothèques

filières
concours
formations
adresses

Travailler dans les bibliothèques de la Ville de Paris

Le recrutement se fait par la voie des concours. Ceux-ci sont annoncés sur le site internet de la Ville de Paris (www.paris.fr) à la rubrique « Emploi, recrutement, formation ».

Les demandes d'emploi et les CV pour d'éventuels emplois saisonniers ou à durée déterminée peuvent être envoyés à :

Direction des Affaires culturelles
Service des ressources humaines et de la formation professionnelle
Bureau des personnels des bibliothèques
Madame Christine Pujol
Hôtel de Coulanges
37 rue des Francs-Bourgeois
75188 Paris cedex 04

Faire un stage dans une des bibliothèques de la Ville de Paris

La Mairie de Paris accueille des élèves et étudiants qui effectuent un stage dans le cadre de leur cursus scolaire, ou des personnes en formation professionnelle, demandeurs d'emploi inscrits, dans les stages de formation agréés par l'État ou la région.

La première étape consiste à **obtenir l'avis favorable du conservateur** de la bibliothèque d'accueil. Attention ! un **déla**

Pour que la demande de stage pratique aboutisse, il faut que les objectifs soient bien définis, un maître de stage désigné et qu'une convention de stage soit dûment signée entre le stagiaire (ou son représentant légal s'il est mineur), le représentant de la Ville de Paris et le représentant de l'établissement de formation avant le 1^{er} jour du stage.

Vous pouvez consulter les offres ou déposer une demande de stage sur le site internet de la Ville de Paris <http://stages.paris.fr/>

- École de Bibliothécaires-Documentalistes (EBD), formation en deux ans, validée par un Diplôme de niveau II ; formation en cours du soir, en un an : <http://www.ebd.fr/>

- Formation d'auxiliaire de bibliothèque de l'Association des bibliothécaires français, en un an, 320 heures (diplôme de niveau V, équivalent BEPC) : <http://www.abf.asso.fr/> (réservée aux personnels travaillant déjà en bibliothèque)

Les formations avant recrutement permettent d'appuyer une candidature directe (recrutement des contractuels et de certains personnels de catégorie C) ou de s'inscrire à certains concours (diplômes professionnels de niveau bac+2). Des formations post-recrutement sont prévues pour les conservateurs, bibliothécaires, assistants qualifiés de conservation et assistants de conservation.

L'accès aux emplois des bibliothèques se fait généralement par concours.

Les lauréats des concours de la Mairie de Paris sont affectés dans les bibliothèques de la Commune de Paris et dans les services communs de ce réseau.

Les lauréats des concours d'Etat peuvent être affectés dans une bibliothèque universitaire, à la Bibliothèque nationale de France, à la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou, dans une des bibliothèques spécialisées de l'Etat ou dans un de ses services centraux ou déconcentrés.

Les lauréats des concours de la Fonction publique territoriale peuvent rechercher un emploi dans les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt, mais aussi les services documentaires ou d'archive des collectivités (communes, départements, régions).

Il est toujours possible, en cours de carrière, de passer par voie de détachement puis d'intégration de l'une à l'autre de ces fonctions publiques.

Pour s'informer sur les concours et les formations :

Centre de documentation sur les métiers du livre - bibliothèque Buffon

15 bis rue Buffon - 75005 PARIS - Tél. : 01 55 43 25 15 - cdml@paris.fr.

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi, vendredi : 10h30-19h ; jeudi : 14h-19h ; samedi : 10h30-18h.

Informations sur les formations et les concours des bibliothèques, bibliographies, manuels et ouvrages en lecture sur place ou à emprunter pour préparer les concours.

Organismes chargés d'organiser les concours :

Personnels de la Ville de Paris :

- pour les emplois de catégorie B et C : Bureau du recrutement et des concours - 2 rue Lobau - 75004 Paris - du lundi au vendredi de 9h à 17h - <http://www.paris.fr>
- pour les emplois de catégorie A : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Personnels d'Etat : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/> (choisir > Ressources humaines > Concours, emplois et carrières > Personnels des bibliothèques > Concours et recrutement)

Personnels territoriaux :

- pour le concours de conservateur de bibliothèques : CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) : <http://www.cnfpt.fr>
- pour les autres concours : centres départementaux de gestion (CDG) <http://www.fncdg.com>

Les formations en Ile-de-France

- IUT Paris V René Descartes (DUT, licence professionnelle) :

<http://www.iut.univ-paris5.fr>

- IUT Métiers du livre de Paris X-Nanterre (DUT, licence, master) : <http://www.cva.u-paris10.fr>

- Médiadix, DU techniques documentaires et médiation culturelle (diplôme de niveau IV, équivalent bac) :

<http://mediadix.u-paris10.fr/>

- Ecole de Bibliothécaires-Documentalistes (EBD), **formation** en deux ans, validée par un Diplôme de niveau II ; **formation** en cours du soir, en un an : <http://www.ebd.fr/>

- Formation d'auxiliaire de bibliothèque de l'Association des bibliothécaires français, en un an, 320 heures (diplôme de niveau V, équivalent BEPC) : <http://www.abf.asso.fr/> (réservée aux personnels travaillant déjà en bibliothèque)

Les formations avant recrutement permettent d'appuyer une candidature directe (recrutement des contractuels et de certains personnels de catégorie C) ou de s'inscrire à certains concours (diplômes professionnels de niveau bac+2).

Des formations post-recrutement sont prévues pour les conservateurs, bibliothécaires, assistants qualifiés de conservation et assistants de conservation.

Préparation aux concours

Aucune préparation aux concours externes n'est expressément prévue en Ile-de-France. Toutefois, le CNED propose des préparations aux concours des bibliothèques. Les formations des IUT, de l'EBD et de l'ABF peuvent aider à préparer les épreuves professionnelles des concours.

Les métiers de la fonction publique :

Catégorie A (licence et plus) : Conservateur, bibliothécaire.

Catégorie B (diplôme technico-professionnel bac + 2, domaine métiers du livre ou documentation) : Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure, Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe supérieure, Assistant territorial de conservation principal.

Catégorie B (bac) : Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale, Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe normale, Assistant territorial de conservation.

Catégorie C : (BEPC) : Magasinier, Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage, Adjoint territorial du patrimoine et des bibliothèques.